

COMMUNE DE DELOUZE ROSIERES

séance du conseil municipal du 12 avril 2018 à 20 heures
Salle du Conseil municipal (DELOUZE ROSIERES)

Présents :

François-Xavier CARRÉ, Daniel HERBOURG, Jean-Luc BARALDI, Vincent DIDIER, Dominique JASNIEWICZ, Philippe LEIDINGER, Antoine SCHWARTZ, Charlette FOISSY, , Jaël PIOT, Carine Huber.

Excusé : Manoel JUNKER pouvoir donné à François-Xavier Carré

Secrétaire de séance : Daniel Herbourg

Ordre du jour

- Approbation des comptes de gestion 2017
- Approbation des comptes administratifs 2017
- Affectation des résultats 2017
- Vote budgets primitifs 2018

Affaires qui seront soumises à délibération:

Approbation des comptes de gestion 2017

Monsieur CARRE rappelle que les comptes de gestion sont établis par le Comptable du trésor et que les pouvoirs ne peuvent être pris en compte pour ce vote.

Il procède ensuite à la lecture des résultats budgétaires de l'exercice 2017 des budgets Commune et Exploitation forestière comme suit:

Commune	Recettes	Dépenses	Résultat
Investissement	35 620.35	43 277.11	- 7 656.76
Fonctionnement	99 594.60	97 613.87	+ 1 980.73

Exploitation forestière	Recettes	Dépenses	Résultat
Investissement	836.44	10 291.44	- 9 455.00
Fonctionnement	5 996.14	17 374.91	-11 378.77

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2122-21 et L.2343-1 et 2;

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2017 a été réalisée par le Trésorier et que les comptes de gestion établis par ce dernier pour les budgets Commune et Exploitation forestière sont conformes aux comptes administratifs de la collectivité.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif du Maire et du compte de gestion du Comptable du Trésor, le Maire invite l'assemblée délibérante à se prononcer.

Après en avoir délibéré à 9 voix "Pour", à 0 voix "Contre" et 0 abstention, le conseil municipal adopte les Comptes de Gestion du Comptable du Trésor pour l'exercice 2017 dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif pour le même exercice.

Approbation des comptes administratifs 2017

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-31, L.2122-21 et L.2343-1 et 2, le Maire a exposé le détail des dépenses et recettes de l'exercice 2017.

Le Maire quitte la séance et ne participe pas au vote.

Le Conseil municipal, siégeant sous la Présidence de M. HERBOURG Daniel conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, est invité à se prononcer sur chaque budget.

Après en avoir délibéré à 8 voix "pour", à 0 voix "Contre" et 0 abstention, le conseil arrête le compte administratif de l'exercice 2017 comme suit:

Commune	Recettes	Dépenses	Résultat
Investissement	35 620.35	43 277.11	- 7 656.76
Fonctionnement	99 594.60	97 613.87	+ 1 980.73

Exploitation forestière	Recettes	Dépenses	Résultat
Investissement	836.44	10 291.44	- 9 455.00
Fonctionnement	5 996.14	17 374.91	-11 378.77

Affectation des résultats 2017

Le maire expose les résultats d'exécution des budgets.

Vu le code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29,

Par le vote du Compte Administratif, le conseil municipal a arrêté le résultat de l'exécution du budget 2017,

Considérant que le résultat porte sur le seul résultat de la section de fonctionnement,

Considérant que le résultat est repris au Budget primitif 2018, l'assemblée délibérante est invitée à se prononcer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à 9 voix "pour", 0 voix "contre" et 0 abstention de procéder à l'affectation du résultat de fonctionnement comme suit :

Commune	
Excédent fonctionnement 2017	82 118.13
Exécution du virement à la section d'investissement (1068)	0.00
Affectation de l'excédent reporté - report à nouveau créancier (R002)	82 118.13

Exploitation forestière	
Excédent fonctionnement 2017	134 064.48
Exécution du virement à la section d'investissement (1068)	10 291.44
Affectation de l'excédent reporté - report à nouveau créancier (R002)	123 773.04

Vote budgets 2018

Le maire procède à la lecture des prévisions budgétaires envisagées.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et les articles L.1611-1 et suivants et L.2311-1 à 2343-2; le conseil municipal est invité à se prononcer sur chaque budget.

Après en avoir délibéré, le conseil adopte à 10 voix "pour", à 0 voix "contre" et 0 abstention, les budgets primitifs de l'exercice 2018, équilibrés comme suit :

COMMUNE	Dépenses	Recettes
Investissement	124 119.92	124 120.00
Fonctionnement	170 279.00	170 279.13

EXPLOITATION FORESTIERE	Dépenses	Recettes
Investissement	48291.44	86953.44
Fonctionnement	134 973.00	134 973.04

Questions diverses :

- 14 lots de bois sont à distribuer aux affouagistes qui se sont proposés. Un tirage au sort sera effectué, le lundi 16 avril 2018 à 19h00, au prix voté au dernier conseil municipal.
- Un lot sera aussi proposé sur Rosières au bois des essayez.
- Une info de Mr le Maire : les communes ne veulent plus de parcs éoliens.... Le gouvernement reviendrait sur sa décision de répartition des revenus dus aux éoliennes.

Le conseil est clos à 22h00.